

Mariage

Le jour de l'acte
L'an mil sept cens cinquante trois le vingt sept fevrier apres la publication de deux bans de futur mariage faite sans opposition a la messe solemnelle par deux dimanches consecutifs savoir le dix huit et le vingt Indit mois dans l'église de Ranguevarea de la paroisse de flamceff et dans celle de moyeuve faite aussi sans opposition comme il nous a paru par la lettre de Monsieur mien chanoine Religieux curé Indit moyen en date du vingt sept fevrier de la dite année ont été par nous mariés prestés vrainx Indit Ranguevarea soussigné apres avoir reçu leurs consentement mutuel et celui du frere Pierre de moyeuve et du Curateur du garçon et des peres et meres de deux parties ont reçu la benediction nuptiale a la messe nicolas gustin fils âgé de vingt quatre ans fils de frere thiebault gustin et de francçois ercheyre ses peres et meres de moyeuve d'une part et marguerite vuygée le vingt

